

Considérant la situation exceptionnelle de crise actuelle et du coût de la production de l'eau potable et de l'annuaire, les parties s'engagent sur la gratuité des 25 premiers m³ d'eau potable pour les plus démunis (éligibles à la CUE).

Les parties s'engagent également sur une baisse du prix de l'eau, selon la formule suivante, jusqu'au résultat de l'enquête:

- 3% de baisse pour le m³ d'eau vendu de 1 € à 1,50 €

- 5% de baisse pour le m³ vendu de 1,50 € à 2 €

- 7% de baisse pour le m³ d'eau vendu de 2,00 € à 3,00 €

- 10% de baisse pour le m³ > à 3 €

Avec un plafond fixé à 100 m³ par les 3 syndicats. Ces dispositions s'appliquent sans délai par le SCNA, le SCCNO et le SCSM et après consultation de l'assemblée délibérante de la CACEM pour ODISSY.

Dans l'attente de la délibération de la CACEM, les propositions d'ODISSY portent sur:

- Une gratuité de 25 m³ maximum pour les bénéficiaires de la CUE.

- Une baisse de 10% sur un volume plafonné à 25 m³ par an.

Toutes les familles en situation d'incapacité de régler les impayés de facturation constatée par les services sociaux feront l'objet de dispositions particulières jusqu'à l'apurement.

Fait le 17 mars à 0h31.

Pour le collectif
SCNA
SCSM

SCCNO
ODISSY